

Comité de suivi de haut niveau de La Poste – 23 juillet 2026

Intervention de la CGT FAPT par Romain Boillon

Monsieur le Ministre,

Madame la Présidente-directrice générale,

Mesdames, Messieurs les parlementaires, les représentants des associations, les représentants des salariés

Mesdames, Messieurs,

La CGT FAPT souhaite formuler trois observations majeures.

La première concerne la conception même de La Poste.

À la lecture du plan stratégique comme du contrat d'entreprise, la logique dominante est celle de l'adaptation permanente au marché, de la compétitivité, de la performance économique et de la diversification.

À aucun moment, n'est posée la question essentielle : quelle ambition politique l'État porte-t-il encore pour son entreprise publique ?

La Poste n'est pas un opérateur logistique parmi d'autres.

Elle est porteuse de quatre missions de service public qui participent à la cohésion sociale, territoriale et démocratique de notre pays. Elle est un acteur majeur du droit à la communication.

Le contrat 2026-2030 confirme ces missions, mais il les inscrit dans une logique de soutenabilité économique. Nous considérons au contraire que le service public ne doit pas être pensé d'abord comme un coût à maîtriser, mais comme un investissement au service de l'intérêt général et de la réponse aux besoins de la population. Et nous ne partageons absolument pas ce qui est écrit dans la section 1 (de l'avenant au contrat d'entreprise) que « la nature de mission de service public fait qu'elles sont déficitaires. » Par nature, une mission n'est ni bénéficiaire ni déficitaire puisque hors de toute logique de marché. Elles n'ont pas toujours été déficitaires. Et bien souvent, cette situation est due à des choix politiques comme la libéralisation des activités postales, la privatisation de La Poste ou encore la digitalisation imposée de la société.

Dans le même temps, le contrat d'entreprise laisse à La Poste la responsabilité de trouver son équilibre économique grâce aux gains de productivité et à la transformation de son modèle. Où s'arrête aujourd'hui la responsabilité de l'État et où commence celle de La Poste ? En d'autres termes, l'État est-

il encore le garant du service public postal ou essentiellement un actionnaire soucieux de l'équilibre financier du Groupe ?

Monsieur le Ministre, le contrat 2026-2030 affirme l'attachement de l'État aux quatre missions de service public. Quand il faut gérer une crise, protéger les personnes âgées, maintenir du lien social et aller au contact de la population, le gouvernement et la direction redécouvrent soudain l'utilité du service public, des facteurs, des factrices et de l'ensemble des postières et postiers. Vous aurez compris que je fais référence au courrier de Monsieur le premier ministre aux maires lors de l'épisode de canicule qui a proposé d'utiliser le réseau de facteurs de La Poste.

Or, à vouloir abandonner le dernier kilomètre au profit des consignes et des points relais, La Poste prend le risque d'abandonner ce qui fait sa singularité. Demain, si la distribution à domicile n'est plus assurée par les facteurs, qu'est-ce qui distinguera encore La Poste d'un opérateur privé de logistique ?

Alors que le développement du e-commerce fait du colis un besoin essentiel de la population, la CGT FAPT réaffirme sa proposition d'intégrer pleinement l'ensemble des colis jusqu'à 31,5 kg dans le service universel postal. Une telle évolution permettrait de garantir à chaque citoyenne et chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, un accès égalitaire à ce service, avec des tarifs régulés, une qualité de service homogène et des exigences sociales et environnementales applicables à tous les opérateurs. C'est également un moyen de mettre un terme à la concurrence déloyale et au dumping social qui se développe autour des plateformes numériques et des opérateurs low-cost.

Or, le plan stratégique « Ambitions 2031 » emprunte une trajectoire différente. Il fait du développement des points relais, des consignes automatiques et du hors domicile un axe majeur de croissance, au détriment de la distribution à domicile, pourtant au cœur des missions historiques de La Poste. Cette orientation interroge profondément. Le « dernier kilomètre » n'est pas seulement un coût logistique : il constitue l'une des principales valeurs ajoutées de La Poste. Derrière chaque distribution à domicile, il y a un facteur ou une factrice qui assure un lien quotidien avec la population, contribue à l'aménagement du territoire, veille parfois sur les personnes les plus isolées et incarne concrètement le service public. Remplacer progressivement cette présence humaine par des consignes et des points relais reviendrait à banaliser La Poste en simple opérateur logistique, alors que sa force réside précisément dans son réseau, ses personnels et sa capacité à assurer un service public de proximité sur l'ensemble du territoire.

Notre deuxième observation porte donc sur les grands absents de ces documents : les postières et les postiers.

L'ensemble des présentations évoque la transformation, l'innovation, la compétitivité, l'intelligence artificielle, le développement du colis ou encore les nouveaux services.

Mais où sont les engagements sur l'emploi stable et qualifié ?

Où sont les garanties concernant les conditions de travail ?

Où est la reconnaissance des métiers des postières et postier qui permettent chaque jour à La Poste de remplir ses missions ?

Le contrat d'entreprise ne fixe aucune trajectoire sociale. L'Etat signe un chèque en blanc à La Poste !

Il ne donne aucune visibilité sur les effectifs à l'horizon 2030.

Il ne dit rien sur l'avenir des facteurs, des guichetiers, des agents de production, des fonctions support.

Pourtant, ce sont eux qui font vivre chaque jour le service public postal.

Or, dans le même temps, les organisations du travail continuent d'être profondément bouleversées.

Les fermetures de sites se poursuivent.

Les bureaux de poste de plein exercice disparaissent progressivement au profit de formes de présence externalisées.

La Nouvelle Gamme Courrier modifie profondément le métier de facteur.

Les tournées s'allongent, les charges de travail augmentent, les collectifs de travail sont fragilisés.

Comme nous l'avons indiqué à la Commission des finances de l'Assemblée nationale, la disparition des instances de proximité (dont les CHS-CT) et la réduction des moyens de la négociation collective aggravent encore cette situation (s'inscrivant parfaitement dans le bilan catastrophique des ordonnances Macron de 2017 sur les CSE). Les réorganisations permanentes, la réduction des effectifs et l'intensification du travail continuent de dégrader les conditions de travail et la qualité du service rendu.

Notre troisième observation concerne le financement des missions de service public.

Le financement des missions de service public doit être garanti de manière pérenne et transparente.

Nous demandons également davantage de transparence sur l'utilisation des financements publics et un véritable contrôle associant les représentants des salariés, car ceux qui font vivre ces missions doivent pouvoir participer à leur évaluation. Cette exigence figurait déjà dans notre contribution à la Commission des finances.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur un risque majeur.

À force d'adapter La Poste aux logiques du marché, nous risquons d'affaiblir ce qui fait précisément sa force, à savoir une complémentarité des métiers et du réseau de proximité.

La désertification des services publics nourrit le sentiment d'abandon de nombreux territoires.

La Poste demeure souvent le dernier visage du service public dans des milliers de communes.

Réduire cette présence, transférer toujours davantage les activités vers les collectivités ou les commerçants, dématérialiser à marche forcée les services sans laisser le choix ou accompagner les usagers, c'est prendre le risque d'accentuer les fractures territoriales et sociales que nous constatons déjà, tout comme la défenseure des droits en a fait état dans plusieurs rapports.

La CGT FAPT porte une autre ambition.

Nous pensons que les transformations numériques, les nouvelles activités, le développement du colis ou de l'identité numérique doivent renforcer le service public et non s'y substituer.

Nous pensons qu'il est possible de conjuguer innovation, développement économique, qualité de service, emploi, progrès social et environnemental.

Nous pensons surtout que les postières et les postiers ne peuvent plus être la variable d'ajustement de toutes les transformations.

À vrai dire, il n'y a pour nous aucune surprise dans les orientations qui nous sont proposées aujourd'hui. La feuille de route de la nouvelle Présidente-directrice générale s'inscrit dans une parfaite continuité des stratégies conduites depuis plusieurs années : adaptation permanente au marché, recherche de compétitivité, diversification des activités et réduction des coûts. Derrière un vocabulaire renouvelé – « confiance », « performance utile », « réussir ensemble » – les choix de fond restent les mêmes.

Dès 2021, lors de l'examen du précédent plan stratégique lors du dernier comité, nous avons alerté. Nous écrivions que les choix retenus – réduction des moyens, réorganisations successives, dégradation de la qualité de service, augmentation des tarifs, suppression du J+1 et abandon progressif du passage quotidien – allaient non seulement accélérer la baisse des trafics courrier, accroître les inégalités d'accès au service public, « attaqué » la confiance mais aussi avoir une incidence sur le financement du service public postal. Cinq ans plus tard, force est de constater que ces alertes n'ont jamais fait l'objet d'un véritable débat, alors même que les constats dressés aujourd'hui reprennent largement les conséquences des orientations prises hier.

La CGT a toujours porté et défendu que les services publics devaient être considérés sous une approche solidaire fondée sur des valeurs d'égalité, porteuse de justice sociale et de péréquation tarifaire et territoriale, le plan stratégique 2026 ne permettra pas de répondre à ces exigences-là.

A la suite des conclusions de la mission d'information relative aux services publics de La Poste en vue d'une nouvelle loi postale et à l'aube d'une séquence électorale d'importance, la CGT demande que s'ouvre sans attendre un grand débat réunissant usagers, leurs associations, postières et postiers, leurs représentants, les élu.es, sur l'avenir du service public postal et du Groupe La Poste.

Je vous remercie.